

où les malades et les cadavres sont rares, où les professeurs sont plus nombreux que les élèves.

Il est vrai que, sous ce niveau apparent et sous ce nom modeste, l'Ecole secondaire de Lyon n'en a pas moins été une grande école de médecine, à laquelle il n'a manqué, pour tenir le premier rang entre les Facultés, que d'en avoir le nom et les privilèges. Mais le décret de 1854, en restreignant le nombre des inscriptions que les écoles secondaires peuvent délivrer, en obligeant les étudiants à faire un plus long séjour dans les Facultés, l'a arrêtée tout à coup dans ses développements, et, en trois ans, a diminué de plus de moitié, comme il était facile de le prévoir, le nombre de ses élèves.

Nous nous empressons de reconnaître qu'un semblable décret était parfaitement motivé à l'égard d'un certain nombre d'écoles secondaires. Mais peut-être eût-il été juste de ne pas rabaisser Lyon au niveau de Limoges, de Grenoble ou de Besançon ; peut-être eût-il été juste de faire une exception en faveur de son Ecole, dans l'intérêt de ces milliers de malades qui peuplent ses hôpitaux et qui réclament l'assistance de nombreux élèves en médecine, dans l'intérêt des études médicales elles-mêmes, et surtout des études anatomiques qui se font avec tant de succès, personne ne l'ignore, dans nos cours et dans nos amphithéâtres.

Mais, en considérant que la situation faite à noire Ecole par le décret de 1854, achève de mettre en évidence la nécessité de sa transformation en Faculté de médecine, nous serions plutôt tentés de nous réjouir que de nous affliger d'une mesure si injustement uniforme. En effet, de 170 élèves qu'elle comptait en 1856, elle est aujourd'hui réduite à 70. De là un bien triste et douloureux problème. Que va devenir le service des hôpitaux civils, qui ne réclame pas moins de 60 ou 70 élèves et suppléants ? Que deviendront aussi les malades et les blessés de l'armée de Lyon, dont les deux hôpitaux militaires demandent chaque année, à l'Ecole, un certain nombre d'élèves en qualité de sous-aides ? Mais la science ne réclame pas moins vivement que l'humanité elle-même.

Ce n'est pas, en effet, une institution artificielle, arbitraire, destinée à bientôt périr sur un sol ingrat que sollicite la ville de Lyon.. Chez elle est la bonne terre où une Faculté de médecine jettera de profondes racines et portera tous les fruits qu'en attendent la science et l'humanité ; ici sont accumulées d'incomparables ressources, que Paris lui-même peut nous envier, pour l'étude et les progrès de la médecine et de la chirurgie.

Quel champ immense d'observations et d'expériences dans cette population de 4,500 malades, qui continuellement remplit nos cinq grands hôpitaux civils ! Quelle richesse pour les études anatomiques